



Digne-les-Bains, le 16 octobre 2017

**Application du Plan d'Action Sécheresse
dans les Alpes-de-Haute-Provence
Prolongation des mesures de restriction liées à la sécheresse**

Comme l'ensemble du quart sud-est de la France, les Alpes-de-Haute-Provence font face en 2017 à une sécheresse sévère, particulièrement longue.

Ainsi, depuis le début du mois de juin, les conditions de sécheresse liées à de fortes températures ainsi que l'absence de toute pluie efficace ont entraîné une dégradation continue de la situation hydrologique des cours d'eau.

Le département a été placé en situation de Vigilance à la sécheresse le 7 juillet 2017. Puis, plusieurs bassins versants ont connu des restrictions plus ou moins fortes des usages.

Compte tenu de l'absence de précipitations depuis le début de l'automne, et de la situation fragile des ressources en eau, **une prolongation de l'application de ces mesures de restriction a été décidée par Monsieur le préfet, jusqu'au 31 octobre.**

Les bassins versants de l'**Asse**, du **Vançon** et du **Colostre** sont donc toujours placés en « **crise** », ce qui entraîne une suspension totale des prélèvements en eau pour tout usage autre que l'eau potable.

Les bassins du **Haut Verdon**, du **Lauzon**, du **Jabron** et du **Largue** sont en « **alerte** », et celui du **Calavon** en « **alerte renforcée** ».

Les communes concernées sont les suivantes :

<u>Bassin versant</u>	<u>Communes</u>	<u>Stade</u>
<u>ASSE</u>	Barrême Entrevennes Saint André les Alpes	CRISE
	Beynes Estoublon Saint Jacques	
	Blieux La Palud sur Verdon Saint Jeannet	
	Bras d'Asse Lambruisse Saint Julien d'Asse	
	Brunet Le Castellet Saint Jurs	
	Castellane Majastres Saint Lions	
	ChateauredonMézél Senez	
	Chaudon Norante Moriez Tartonne	
Clumanc Oraison Valensole		
Entrages Puimoisson Villeneuve		
<u>COLOSTRE</u>	Allemagne-en-Provence Moustiers-Sainte Marie Puimoisson	CRISE
	Riez Roumoules Saint Martin de Brômes	
<u>VANCON</u>	Authon Entrepierres Le Castellard Melan	CRISE
	Saint Geniez Sourribes Volonne	
<u>CALAVON</u>	Banon Céreste Montjustin	ALERTE RENFORCÉE
	Montsalier Oppedette Redortiers	
	Reillanne Revest du Bion Sainte Croix à Lauze	
	Simiane la Rotonde Vachères	
<u>LAUZON</u>	Cruis Fontienne Forcalquier	ALERTE
	Lurs Montlaur Niozelles	

Contact presse : 04 92 36 72 10

Courriel : pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr



@Prefet04



facebook.com/Préfet-des-Alpes-de-Haute-Provence

	Perrerue Sigonce	Revest Saint Martin	Saint Etienne les Orgues	
<u>LARGUE</u>	Aubenas-les- Alpes Fontienne Lardiers Ongles La Rocheiron Saint Martin les Eaux Vachères Volx	Banon Forcalquier Limans Reillanne Saint Etienne les Orgues Saint Michel l'Observatoire Villemus	Dauphin L'Hospitalet Mane Revest des Brousses Saint Maime Saumane Villeneuve	ALERTE
<u>HAUT VERDON</u>	Allon Colmars Saint André les Alpes Villars- Colmars	Allos Lambruisse Thorame Basse	Beauvezer La Mure- Argens Thorame Haute	ALERTE
<u>JABRON</u>	Bevons Châteuneuf- Miravail Curel	Les Omergues Noyers-sur- Jabron Saint Vincent- sur-Jabron	Sisteron Valbelle	ALERTE

Les communes non concernées par un arrêté préfectoral de restriction restent quant à elles en situation de « vigilance ». Ce stade n'impose pas de restriction particulière mais demande à tous les usagers de modérer leur consommation d'eau, les conditions climatiques laissant en effet entrevoir une dégradation rapide de la ressource.

L'ensemble des dispositions applicables est consultable dans toutes les mairies, sur le site de la Préfecture à la rubrique actualité/sécheresse et à la Direction Départementale des Territoires des Alpes-de-Haute-Provence.

Contact presse : 04 92 36 72 10

Courriel : pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr



@Prefet04



facebook.com/Préfet-des-Alpes-de-Haute-Provence